



MATERNITE

Andréa De BALMANN – TOURNEUX

Grossesses pathologiques

Niveau 1, coté montagne

La Maternité Andréa de BALMANN-TOURNEUX se compose de 4 unités :

- Unité de consultation obstétrique
- Unité de suites de naissances (Hospitalisation)
- **Unité de grossesses pathologiques (Hospitalisation)**
- Bloc obstétrical et Urgences

I . PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

CHEF DE SERVICE : Dr. Stéphane SAUGET

PRATICIENS HOSPITALIERS :

- ↻ Dr. Xavier BARON
- ↻ Dr. Etienne BEAUMONT
- ↻ Dr. Dominique EYROLLE-GUIGNOT
- ↻ Dr. Sabine POIZAC
- ↻ Dr. Géraldine VANDEVORST

SAGE-FEMME COORDINATRICE : Mme. Pascale LANGY (Tél : 40.48.46.70)

SECRETARIAT : Tél : 40.48.69.25

NOMBRE DE LITS ET DE PLACES : 20 LITS

II . PRESENTATION DE LA DISCIPLINE

L'UNITE DE GROSSESSES PATHOLOGIQUES est une unité accueillant les femmes enceintes présentant une pathologie pour elles ou leurs bébés.

Elle prend aussi en charge les activités de diagnostic anténatal nécessitant une hospitalisation.

III . ORGANISATION DU SERVICE – DEROULEMENT DU SEJOUR

Unité de grossesses pathologiques :

Dès l'hospitalisation prononcée, vous serez accueillie par l'équipe de sages-femmes / auxiliaire de soins, et l'interne du service.

L'Obstétricien responsable est de suite informé de votre admission. Il instaure le traitement qui vous est adapté.

Il est présent tous les jours dans le service. Les dossiers de chaque patiente lui sont présentés. La visite dans les chambres se fait le matin.

Vous pourrez être amenées à passer de examens complémentaires (radiologiques, échographiques...), à

rencontrer d'autres médecins de spécialités... n'hésitez pas à demander les résultats à l'équipe.
Vous pourrez rencontrer un des pédiatres du service sur simple demande, en fonction de sa disponibilité.

IV . VIE QUOTIDIENNE

<u>UNITE DE GROSSESSES PATHOLOGIQUES</u>	
<u>HORAIRES DES VISITES</u>	de 12h à 20h
<u>PARTICULARITES</u>	Pas d'enfants de moins de 12 ans.

Si vous le souhaitez, une psychologue est à votre disposition pour toute prise en charge. Adressez-vous aux sages-femmes pour un rendez-vous.

Une assistante sociale vous aidera dans vos démarches administratives ou autres.

La Sage-femme Coordinatrice de l'unité ainsi que les sages-femmes sont à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas.

VOUS ET/OU VOTRE FAMILLE SOUHAITEZ RENCONTRER LE MEDECIN ? COMMENT PROCEDER ?

Voir la Sage-femme Coordinatrice de l'unité qui vous orientera vers le médecin concerné.

V . SORTIE

Grossesses pathologiques : C'est le médecin qui définit la date de votre sortie. Généralement, elle est prévue dans la matinée.

Si vous résidez dans les îles, un retour sur votre île d'origine pourrait être refusé, faites part à l'équipe de vos possibilités ou non d'hébergement sur Tahiti.

Informez votre famille et/ou votre entourage de votre date de sortie.

Si vous êtes mineure, la sortie ne se fera qu'avec un représentant légal présent.

FORMALITES ADMINISTRATIVES :

- Venez avec votre pièce d'identité et votre livret de famille, ainsi que la reconnaissance anticipée si vous l'avez effectuée, afin d'aller déclarer votre enfant à l'antenne de l'état civil de la mairie de Pirae situé dans le hall du CHPF, dans les 5 jours qui suivent la naissance.
- Dès que vous avez obtenu l'acte de naissance, présentez-le à la CPS afin que l'enfant soit inscrit sur la carte verte.